



PROTÉGER NOTRE AVENIR

LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT
CONTRIBUENT À UNE TRANSITION JUSTE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes, qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

© Amnesty International 2026

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International).

creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale en langue anglaise de ce document a été publiée en 2026 par Amnesty International Ltd, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.



Image de couverture :

Conception : Barbara Vil.

Photos de couverture :

De gauche à droite : Anna Marie Holland, © Amnesty International ; Alexandre Anderson de Souza, © Matias Maxx/Amnesty International ; Antonia Burke, © Tamati Smith/Getty Images ; Deniz Gümüşel, © DR ; Leonela Moncayo, © DR ; Pollution environnementale et atmosphérique, © Getty Images/iStockphoto.

Index : ACT 30/1437/2026

Original : anglais

amnesty.org/fr



SOMMAIRE

Pollution environnementale et atmosphérique, © Getty Images/iStockphoto

INTRODUCTION	4
Termes clés	5
Australie – Les Premières Nations défendent le « pays maritime »	6
Protéger notre avenir	6
Brésil – Chaque bateau est un acte de résistance	9
Les défenseur·e·s de l'eau	10
Canada – Les membres de la Nation Wet'suwet'en défendent le Yin'tah	12
Résister maintenant pour un avenir digne	12
Équateur – Les Guerrières pour l'Amazonie mettent à terre les « Monstres de feu »	15
Notre avenir brûle	16
Défendre la nature a des conséquences	16
Turquie – La lutte collective pour protéger la forêt d'Akbelen	18
S'exprimer a un prix	19
PROTÉGER LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS	21
RECOMMANDATIONS	22
RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES	25

INTRODUCTION

Partout dans le monde, des personnes résistent à des préjudices pour leurs droits et leurs terres, en tenant tête aux gouvernements et aux entreprises qui sont responsables collectivement et individuellement de la crise climatique. Elles ne demandent rien d'autre que de vivre dignement et en sécurité. Ces défenseur-e-s des droits humains liés à l'environnement (DDHE) luttent pour le droit de vivre dans un environnement sain, qui a été reconnu comme un droit fondamental.

Il s'agit de personnes de tous horizons : pêcheurs artisanaux et populations autochtones dont la compréhension et la connaissance de l'environnement sont issues d'une relation à la terre et à l'eau remontant à plusieurs générations ; enfants et jeunes qui poursuivent leurs rêves ; mères, pères, fils et filles qui cherchent à protéger nos droits. Tous sont en première ligne des multiples crises qui façonnent le monde. En 1998, la communauté internationale a reconnu le rôle crucial joué par les DDHE dans la promotion des droits humains, en adoptant la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus. Cette déclaration proclame clairement que les défenseur-e-s des droits humains doivent être protégés par les gouvernements si ceux-ci veulent réellement faire progresser les droits fondamentaux.

D'une baie polluée au Brésil à des territoires autochtones menacés en Australie et au Canada, en passant par les torchères de gaz en Équateur et les mines de charbon en Turquie, les défenseur-e-s des droits humains figurant dans ce rapport résistent face à des infrastructures d'énergies fossiles et luttent contre d'autres causes profondes de la crise climatique. La combustion du charbon, du gaz et du pétrole – qui émet des gaz à effet de serre entraînant une rétention de chaleur – est la cause principale du changement climatique. Elle nuit par ailleurs gravement à l'intégrité des terres, de l'air et de l'eau où vivent et dont dépendent des personnes¹. Les infrastructures liées aux combustibles fossiles présentent à elles seules de graves risques pour la santé et les moyens de subsistance **au moins deux milliards de personnes vivant près de ces sites, soit environ un quart de la population mondiale**².

Malgré les promesses et les engagements, la défense des droits humains et de l'environnement, notamment sous forme d'opposition à des projets d'énergies fossiles, continue d'être une activité dangereuse exposant les personnes qui la pratiquent à des risques individuels dans de nombreux pays. Étant donné que leurs demandes vont à l'encontre des intérêts puissants de ceux qui tirent profit des énergies fossiles et de la crise climatique, beaucoup de défenseur-e-s des droits humains sont stigmatisés, menacés, attaqués et réprimés. Certains ont même été tués.

Malgré les risques et les pertes qu'ils subissent, des défenseur-e-s continuent de s'organiser, de se mobiliser et d'agir contre les menaces pour leurs droits, leurs moyens de subsistance et leurs terres, ainsi que pour un avenir meilleur.

Ce rapport regroupe plusieurs histoires inspirantes de résistance et d'engagement dans cinq pays en première ligne de la crise climatique. Trois personnes défendant les droits humains liés à l'environnement au Brésil, au Canada et en Équateur figuraient dans le rapport *Extraction Extinction* d'Amnesty International³. Nous les retrouvons dans le présent rapport, ainsi que deux nouvelles histoires en provenance de l'Australie et de la Turquie, deux pays qui assureront respectivement la présidence des négociations et l'organisation de la 31^e Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP31). Les personnes apparaissant dans ce rapport n'agissent pas seules ; chacune représente un mouvement grandissant qui lutte pour garantir un avenir plus juste et durable. Pour y parvenir, leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique doivent être respectés, protégés et concrétisés.

¹ Amnesty International, « Monde. Les infrastructures liées aux combustibles fossiles mettent en péril les droits de deux milliards de personnes et des écosystèmes vitaux », 12 novembre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/11/global-fossil-fuel-infrastructure-is-putting-rights-of-2-billion-people-and-critical-ecosystems-at-risk/>.

² Amnesty International, « Monde. Les infrastructures liées aux combustibles fossiles mettent en péril les droits de deux milliards de personnes et des écosystèmes vitaux » (op. cit.).

³ Amnesty International, « Monde. Les infrastructures liées aux combustibles fossiles mettent en péril les droits de deux milliards de personnes et des écosystèmes vitaux » (op. cit.).

TERMES CLÉS

Défenseur-e-s des droits humains liés à l'environnement, ou défenseur-e-s des droits environnementaux (DDHE) : personnes qui, seules ou en groupe, luttent pour les droits humains en protégeant l'environnement. Ces militant-e-s promeuvent et protègent pacifiquement la justice climatique, notamment en défendant l'air pur, l'eau potable, la biodiversité, les droits fonciers⁴ et le droit à un environnement propre, sain et durable⁵.



Populations attenantes : populations vivant près d'infrastructures industrielles, notamment celles qui produisent ou transforment des combustibles fossiles. Les populations attenantes subissent directement les effets néfastes de la pollution et des dégradations de l'environnement causées par les activités d'extraction et vivent généralement dans ce que l'on appelle des « zones sacrifiées ».



Populations en première ligne : personnes les plus touchées par les conséquences du changement climatique. Nombre de ces personnes sont marginalisées et subissent de multiples formes de discrimination, souvent aggravées par l'exclusion culturelle, économique et sociale.



Zone sacrifiée : zone extrêmement contaminée dans laquelle les populations à bas revenu et marginalisées subissent beaucoup plus que les autres les conséquences de l'exposition à la pollution et aux substances dangereuses⁶.



⁴ Rapport du 3 août 2016 du rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, doc. ONU A/71/281.

⁵ Nations unies, *Guidance Note For United Nations Resident Coordinators & Country Teams: Supporting Governments To Better Respect, Promote And Protect Environmental Human Rights Defenders*, novembre 2023, <https://wedocs.unep.org/rest/api/core/bitstreams/72257ff9-fd23-44ef-93f4-297d1e125653/content>. Rapport du rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (op. cit.), § 7.

⁶ Rapport du rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable, Droit à un environnement propre, sain et durable : environnement non toxique, 12 janvier 2022, doc. ONU A/HRC/49/53.

Australie

Les Premières Nations défendent le « pays maritime »

« Plus la terre ou le pays, l'eau, l'air, l'environnement sont malsains, plus les gens sont malades. Plus l'environnement est sain, plus les gens sont en bonne santé. »

– Antonia Burke⁷

Pendant plus d'une décennie, **Antonia Burke** a sillonné l'Australie pour écouter les peuples des Premières Nations parler des conséquences des décisions gouvernementales sur leur cadre de vie. Au fil des années, elle a entendu des récits d'oppression, d'injustice et de traumatisme intergénérationnel. En écoutant, elle a remarqué un schéma qui se répétait : plus l'environnement était malsain, plus les personnes étaient malades.

Son engagement en faveur des droits humains est profondément personnel. En tant que femme autochtone issue des peuples Yanyuwa et Garrwa, deux Premières Nations australiennes du Territoire du Nord, Antonia a grandi en ayant conscience que les politiques des gouvernements avaient façonné la vie de sa famille – une conscience qui l'a poussée à se dresser contre l'injustice.

Un jour, Antonia a découvert une carte sur laquelle figuraient la mer de Timor et la mer d'Arafura, qui bordent la côte du Territoire du Nord. La carte montrait que ces deux mers étaient couvertes de concessions offshore de pétrole et de gaz. Par le biais de son travail, elle a appris que le gouvernement avait approuvé pendant plusieurs dizaines d'années des projets pétroliers et gaziers offshore sans consulter de manière adéquate les Premières Nations et les populations côtières dont la vie est étroitement liée à ces eaux, ni recueillir leur consentement.

Antonia a montré la carte à son entourage. Certaines personnes se sont montrées nerveuses et accablées. D'autres ont ressenti une impuissance familière. Pour beaucoup, cette situation faisait écho à des expériences passées de spoliation et d'exclusion. Selon ses mots, « cela ressemblait à une nouvelle vague de colonisation ».

Protéger notre avenir

La mer de Timor et la mer d'Arafura relient les populations côtières de quatre pays : l'Australie, le Timor-Leste, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie. Elles abritent une faune marine d'une grande diversité. Ses nombreuses espèces, parmi lesquelles des poissons, des baleines, des tortues et des dugongs, fournissent des sources de nourriture et de revenus et contribuent aux traditions culturelles des populations qui habitent leur littoral.

⁷ Entretien par téléphone avec Antonia Burke, Australie, juillet 2026.

Les membres des Premières Nations d'Australie appellent ces eaux « pays maritime »⁸. Le « pays maritime » est une source d'identité incarnée dans des récits et des chants qui guident ces personnes depuis des générations⁹.

Antonia est originaire des îles Tiwi, où la mer d'Arafura et la mer de Timor se rejoignent. Elle décrit la façon dont les habitant-e-s de ces îles ressentent tout ce qui se produit dans la mer qui les entoure. Leurs logements, leurs moyens de subsistance, leur droit à la santé, leur sécurité alimentaire, leur culture et leur identité dépendent de la santé de la mer. Les pratiques culturelles du peuple tiwi – ses danses, ses chants, ses valeurs et ses récits – sont également étroitement liées à la mer.

Aujourd'hui, les populations côtières des mers de Timor et d'Arafura sont doublement menacées. D'une part, les projets pétroliers et gaziers offshore mettent sous pression les écosystèmes marins, les pêcheries, les sources de revenus et les pratiques culturelles¹⁰. Depuis 1967, quelque 758 puits de pétrole ont été forés dans les eaux territoriales australiennes des mers de Timor et d'Arafura¹¹. D'autre part, le changement climatique causé par les activités humaines a des conséquences de plus en plus lourdes sur leur vie quotidienne en raison de la hausse des températures, des vagues de chaleur marines, de la salinisation des terres, de l'acidification des océans, de l'élévation du niveau des mers et des phénomènes météorologiques plus intenses et plus fréquents¹². Antonia observe que les populations côtières sont inquiètes pour la sécurité alimentaire, la biodiversité et la préservation de leur héritage culturel.



Antonia Burke s'exprime face aux médias et à une foule de personnes devant la Cour fédérale australienne, le 15 novembre 2022, à Melbourne.
© Tamati Smith/Getty Images

⁸ Les peuples des Premières Nations utilisent le terme “country” (pays) pour désigner la terre, l'eau et le ciel auxquels ils sont attachés par leurs liens ancestraux, leur communauté, leur culture, leurs origines familiales et leur spiritualité. Gemma Pol, “What is Country”, *Common Ground*, 2026, <https://www.commonground.org.au/article/what-is-country>.

⁹ Voir <https://www.seaofnations.org/sea-country>.

¹⁰ Sea of Nations, *The Cumulative Impacts of Oil and Gas Production in the Arafura and Timor Seas*, juillet 2026, https://068b7bb8-f566-4578-978a-b6900584fd20.filesusr.com/ugd/663e7f_3d9613212f984891ab1856c50026ecd8.pdf.

¹¹ Sea of Nations, *The Cumulative Impacts of Oil and Gas Production in the Arafura and Timor Seas* (op. cit.), p. 7.

¹² Judy Lawrence et al., “Australasia”. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2022, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/chapter/chapter-11/>, sections 11.2, 11.3 et 11.4.

Antonia craint que la poursuite du développement des énergies fossiles n'affaiblisse le lien des générations futures avec le « pays maritime ». À titre d'exemple, le forage de puits d'extraction pétrolière et gazière provoque une pollution sonore et peut occasionner des fuites qui nuisent à l'écosystème marin, menacent les sources de revenus des pêcheurs et des cultivateurs d'algues artisanaux et perturbent la transmission des chants et de la culture¹³.

Au lieu de se résigner à cette perspective, Antonia a contribué à construire une réponse collective aux menaces qui pèsent sur les populations côtières du « pays maritime ». En tant que directrice de Sea of Nations, une organisation qui collabore avec des peuples côtiers et autochtones vivant au bord de la mer de Timor et de la mer d'Arafura, elle a réuni des représentant·e-s de communautés pour amener le gouvernement australien à rendre des comptes sur le respect de son obligation de garantir leur droit d'être véritablement consultées pour donner ou non leur consentement libre et éclairé avant les décisions ayant des conséquences directes sur elles.

Pendant plusieurs décennies, les autorités australiennes ont globalement négligé les populations côtières et les Premières Nations lors de l'approbation de projets liés aux énergies fossiles. Grâce à leur travail collectif, ces communautés ont remporté une victoire majeure. Elles ont attaqué avec succès le gouvernement devant la justice pour l'obliger à appliquer ses propres lois, si bien qu'il doit maintenant consulter directement les Premières Nations et les populations côtières avant d'approuver des projets d'extraction pétrolière et gazière qui auront des conséquences sur elles.

Leur mobilisation continue pour que toutes les communautés concernées puissent s'exprimer avant que les autorités accordent des permis d'exploration offshore ou approuvent des projets liés aux énergies fossiles. Elles appellent en outre l'Australie à une transition pour abandonner les combustibles fossiles au profit de sources d'énergie renouvelables.

Antonia estime que, pour protéger le « pays maritime », il faut veiller à ce que les générations futures héritent d'un environnement propre, sain et durable, de cultures qui prospèrent et du droit de décider de ce qui se passe dans les lieux où elles habiteront.

**« Voilà mon espoir pour l'avenir :
que les baleines se sentent en
sécurité pour nager dans ces eaux
avec leurs petits et ne manquent
pas de nourriture ; que les tortues
puissent pondre puis retourner à l'eau
et nager jusqu'à la prochaine plage
sans s'inquiéter de l'industrialisation ;
et que les personnes qui vivent sur le
littoral puissent conserver le caractère
sauvage de ces espaces naturels »**

— Antonia



Antonia Burke, © Tamati Smith/Getty Images

¹³ En 2009, notamment, la marée noire de Montara dans la mer de Timor a dégradé l'environnement marin et côtier et porté préjudice aux populations qui en sont dépendantes. Voir : The Guardian, "Very hard life now": 12 years after the Montara oil spill, Indonesians are still fighting to be heard", 15 janvier 2022, <https://www.theguardian.com/environment/2022/jan/16/very-hard-life-now-12-years-after-the-montara-oil-spill-indonesians-are-still-fighting-to-be-heard>.

A background image showing a fisherman in a small boat on Guanabara Bay, Brazil. The fisherman is standing in the boat, which is on the water. The background shows a hilly coastline under a clear sky.

Brésil

Chaque bateau est un acte de résistance

Photo d'un pêcheur artisanal utilisant un filet à poissons, février 2025. © Amnesty International

« Chaque petit bateau ici, chaque pêcheur qui continue courageusement de se lever tôt ou de rentrer tard de la mer, est un acte de résistance. Tant qu'il y aura des bateaux comme ceux-là, ces entreprises ne pourront pas s'emparer de la baie de Guanabara. »

– Alexandre Anderson de Souza, février 2025

Tous les matins, **Alexandre Anderson de Souza** et d'autres hommes et femmes pratiquant la pêche artisanale partent en bateau dans la baie de Guanabara, à Rio de Janeiro, au Brésil. La plupart du temps, ils observent l'eau et la lune avant de pêcher. Parfois, ils naviguent à proximité de raffineries, d'oléoducs et d'autres infrastructures pétrolières et gazières, constatent leur impact sur la baie et protestent contre celui-ci en s'appuyant sur les éléments qu'ils ont recueillis.

« Pour protéger les zones de pêche artisanale, il faut que les cours d'eau et les mers restent une source de vie et de dignité, et pas uniquement de profit. »

– Alexandre

Pour Alexandre, la pêche n'est pas seulement un travail, c'est son héritage. Son père et son grand-père pêchaient ici également. Et aujourd'hui, pour les milliers de pêcheurs et pêcheuses artisanaux de la baie de Guanabara, la pêche est à la fois un moyen de subsistance et un mode de vie lié à l'identité, à la culture et à la spiritualité de leur communauté¹⁴.

« En réalité, la baie de Guanabara représente tout pour nous, c'est notre moyen de subsistance et nous nous battons contre de grandes entreprises. Parfois nous n'avons plus d'espace pour pêcher, nous le leur disons sans cesse. Ce n'est pas l'argent qui nous intéresse, nous voulons seulement ce qui nous appartient. Nous voulons simplement pêcher dans la baie de Guanabara, c'est notre droit. Et ils nous privent de nos droits. »

– Un pêcheur artisanal et DDHE, février 2025¹⁵

La pollution dans la baie de Guanabara est généralisée et a plusieurs sources, notamment le secteur pétrolier et gazier, les déchets solides d'autres activités industrielles et les eaux usées non traitées¹⁶.

¹⁴ Amnesty International, *Extraction extinction*, p. 68 de la version originale en anglais, disponible depuis Amnesty International, « Monde. Les infrastructures liées aux combustibles fossiles mettent en péril les droits de deux milliards de personnes et des écosystèmes vitaux » (op. cit.).

¹⁵ Son nom a été modifié pour préserver son anonymat pour sa sécurité.

¹⁶ Voir Alexandra S. Fries et al., "Guanabara Bay ecosystem health report card: science, management, and governance implications", janvier 2019, *Regional Studies in Marine Science*, vol. 25, <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S235248551830238X>.

La pollution et la marginalisation économique ont fait de la baie de Guanabara une zone sacrifiée – tellement contaminée que les populations qui vivent de la pêche artisanale payent le prix de la pollution et des substances toxiques, notamment la diminution des stocks de poisson, la contamination de l’eau et des sols, l’érosion des mangroves et le rétrécissement des zones de pêche, tandis que les entreprises présentes font des bénéfices et ne payent pas pour la pollution qu’elles provoquent.

Les routes maritimes deviennent plus dangereuses. Certains pêcheurs et pêcheuses artisanaux disent être obligés de zigzaguer sans arrêt pour éviter les navires de grande taille. D’autres rapportent avoir été complètement chassés des zones de pêche traditionnelle et se retrouver confrontés à un dilemme : quitter leur territoire ou abandonner leur mode de vie.

Les défenseur·e·s de l’eau

Alexandre fait partie des fondateurs de l’association locale de pêche AHOMAR (Associação Homens e Mulheres do Mar), un réseau de pêcheurs et de pêcheuses artisanaux qui se mobilise et s’organise depuis une vingtaine d’années pour défendre la baie contre les conséquences des infrastructures pétrolières et gazières.

Malgré leur marginalisation croissante, le manque de soutien et les dangers bien établis que subissent les DDHE au Brésil, de nombreuses personnes pratiquant la pêche deviennent volontairement des défenseur·e·s de l’eau, en recueillant et en diffusant des informations sur les fuites d’hydrocarbures pour combler l’absence de surveillance des agences chargées de la protection de l’environnement. Lors de leurs patrouilles quotidiennes dans la baie, elles assistent fréquemment à des atteintes à l’environnement que les autorités n’ont pas les moyens de détecter.

« Nous sommes résilients, mais nous n’avons pas demandé cela. Nous devons résister, ou bien nous mourrons. »

– Alexandre

Pour pallier ces failles dans la surveillance environnementale, en juillet 2024, avec l’aide de la branche brésilienne de l’ONG 350.org, des membres de l’AHOMAR ont lancé une application nommée *De Olho na Guanabara* (Un œil sur Guanabara) qui a permis aux pêcheurs et pêcheuses d’enregistrer des données sur les déversements d’hydrocarbures et de partager des informations en temps réel avec les autorités fédérales et celles de l’État de Rio de Janeiro¹⁷. Toutefois, ces actions les font entrer en conflit avec les intérêts industriels dans la baie.



Alexandre Anderson de Souza, © Matias Maxx/
Amnesty International

¹⁷ Renato Spyrrro, “Fishermen in Rio de Janeiro use app to record, report water pollution”, 6 septembre 2024, Reuters, <https://www.reuters.com/world/americas/fishermen-rio-de-janeiro-use-app-record-report-water-pollution-2024-09-06/>.

Les membres de l'AHOMAR sont régulièrement menacés de mort, et quatre d'entre eux ont été tués entre 2009 et 2012¹⁸. En mars 2020, un pêcheur artisanal, Anísio Souza, a été abattu devant chez lui. Il était le frère d'Alexandre Anderson et un membre actif de l'AHOMAR¹⁹. Les responsables de ces assassinats sont toujours en liberté.

Les tensions persistent. En 2025, plusieurs DDHE ont indiqué à Amnesty International craindre pour leur sécurité car certain-e-s avaient fait l'objet de manœuvres d'intimidation et de harcèlement. Parmi eux, Alexandre et son épouse, Daize Menezes de Souza, ont reçu des menaces à plusieurs reprises et Alexandre a échappé à plusieurs tentatives d'assassinat.

Bien que sa liberté soit restreinte depuis de nombreuses années à cause des risques pour sa sécurité, Alexandre affiche toujours un sourire et garde l'espoir d'un avenir meilleur pour les générations futures. Il a déclaré :

« Nous avons transformé nos larmes en lutte. Cette révolte, cette tristesse qui fait partie de notre histoire, nous l'avons transformée en mobilisation. »



Un panache de fumée s'élève au-dessus de l'incendie d'une usine d'huile et de lubrifiant sur l'Ilha do Governador, située sur le territoire de la ville de Rio de Janeiro, au Brésil, le 8 février 2025. © Photo : IVAN PISARENKO/AFP via Getty Images

Le combat dans la baie de Guanabara reflète une réalité observée aux quatre coins du monde : les projets liés aux énergies fossiles bénéficient à un petit nombre aux dépens des personnes et des groupes de populations qui vivent sur place. Cependant, il raconte aussi l'histoire du pouvoir collectif, avec des pêcheurs et pêcheuses artisanaux en chefs de file de la lutte pour la justice environnementale et climatique. Leurs histoires ne peuvent pas être effacées.

¹⁸ Amnesty International, Brésil. Des militants en danger après la mort de plusieurs d'entre eux, 2 juillet 2012, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr19/009/2012/fr/>.

¹⁹ 350.org, Nota à Imprensa: Execução de defensor ambiental da Baía de Guanabara exige investigação séria, 17 mars 2020, <https://350.org/pt/press-release/nota-de-imprensa-execucao-de-defensor-ambiental-da-baia-de-guanabara-exige-investigacao-seria-aponta-350-org/?r=BR&c=SA>.

Canada

Les membres de la Nation Wet'suwet'en défendent le Yin'tah

Pour la Première Nation Wet'suwet'en, le terme « Yin'tah » ne désigne pas seulement le territoire. Le Yin'tah signifie la vie. C'est un concept qui recouvre l'environnement physique, la faune, la flore, l'eau, la géographie et les personnes qui en font partie, en reconnaissant leurs liens profonds. Le Yin'tah est une source vitale de continuité culturelle qui assure la survie de cette Nation en tant que peuple autochtone.

Aujourd'hui, la source de vie de la Nation Wet'suwet'en est menacée.

Anna Marie Holland fait partie du clan Gidimt'en, l'un des cinq clans qui composent la Nation Wet'suwet'en²⁰. Elle lutte aux côtés du chef Woos et de nombreux autres membres de cette Nation pour protéger la Wedzin Kwa (rivière sacrée qui traverse leur territoire) et leur Yin'tah de la construction d'un gazoduc par les entreprises canadiennes TC Energy et Coastal Gaslink Pipeline Ltd (CGL).

La première phase de la construction du gazoduc est terminée. CGL tente maintenant d'obtenir l'autorisation de construire six stations de compression²¹ – dont deux sur le Yin'tah – dans le cadre de la deuxième phase du projet²². Ces stations de compression ne sont pas nécessaires pour que le gazoduc fonctionne ; elles permettraient seulement de faire passer plus de gaz dans les montagnes, ce qui augmenterait les bénéfices des entreprises mais aggraverait la pollution et d'autres intrusions inopportunes sur le Yin'tah. Anna et d'autres défenseur-e-s du territoire Wet'suwet'en se sont promis de résister à la construction des stations de compression pour assumer leurs responsabilités envers leurs terres et leurs eaux.

Résister maintenant pour un avenir digne

Anna sait que l'avenir des enfants et des petits-enfants des Wet'suwet'en est en jeu.

« Si nous perdons notre Yin'tah et notre Wedzin Kwa, sur quoi mes enfants et mes petits-enfants pourront-ils compter ? Comment survivront-ils ? Nous avons besoin de la rivière et de la terre pour pêcher, chasser, cueillir des baies et nous soigner. C'est notre moyen de subsistance. »

– Anna Marie Holland

²⁰ La position hiérarchique d'une personne membre de la Nation Wet'suwet'en est importante pour elle du point de vue de l'identification. Anna Marie Holland fait partie de la maison C'asyikh au sein du clan Gidimt'en, l'un des cinq clans qui composent cette Nation. Ce clan est dirigé par le chef héréditaire Woos, dont le nom anglais est Frank Alec. Il est également chef de la maison C'asyikh, l'une des trois maisons du clan Gidimt'en.

²¹ Voir CGL, « Phase 2 », <https://www.coastalgaslink.com/phase2/> (consulté le 7 septembre 2026).

²² CGL, Notice for Proposed Facility Application – Proposed Project: Coastal GasLink Phase 2 – Titanium Peak Compressor Station, 1er août 2023, https://www.rdbn.bc.ca/application/files/1016/9117/4126/CGP-012694-Titanium_Peak_documents.pdf.

Les dégradations environnementales des terres ancestrales ne sont qu'un des problèmes contre lesquels lutte Anna. Elle a grandi dans ce qui est aujourd'hui un pays, le Canada, où les personnes autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être tuées par les forces de l'ordre ou emprisonnées que le reste de la population²³. Elle veut que ses enfants et ses futurs petits-enfants vivent librement et en sécurité sur ces terres. Elle veut qu'ils apprennent à chasser, à conserver le gibier, à travailler sur les lignes de piégeage et à fabriquer des remèdes dans le respect de la liberté, de la vie et de la dignité. C'est pour cela qu'Anna et les autres défenseur·e-s du territoire Wet'suwet'en se battent.

À de multiples reprises, les gouvernements du Canada et de la province de Colombie-Britannique n'ont pas pris en considération les populations autochtones et leurs droits, par exemple en approuvant plusieurs projets industriels de grande ampleur sans leur consentement²⁴. Ils ont recours à de nombreuses tactiques, notamment en collaborant avec des entreprises pour inciter les conseils de bande autochtones²⁵ à signer des accords de partenariat ou des ententes relatives à certains avantages, sans respecter la structure de gouvernance traditionnelle des Premières Nations ni leur droit à l'autodétermination. Ces actions mettent en danger la terre et l'eau, aboutissent à la mise en place d'opérations de maintien de l'ordre militarisées et à une présence accrue d'agents de sécurité privée, entraînent la construction de « camps de travailleurs » sur les territoires autochtones et favorisent l'arrivée de drogue, d'alcool et de violences de la part d'ouvriers à l'encontre de femmes et de filles autochtones²⁶.

Pour résister, Anna et ses camarades s'unissent, comme d'autres Nations autochtones, pour empêcher le Canada, la Colombie-Britannique et CGL de détruire le Yin'tah et de porter préjudice à leur peuple. Ils accueillent des délégations venues du monde entier pour qu'elles découvrent la beauté du Yin'tah et qu'elles constatent tout ce qui est en jeu. Anna fait le lien entre les Nations autochtones pour leur permettre de partager des approches et des stratégies afin d'empêcher la construction de gazoducs et d'oléoducs sur de multiples territoires. Elle s'investit avec passion dans la sensibilisation des personnes pour contrer le discours anxiogène que perpétuent les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, favorable à ces infrastructures et hostile aux populations autochtones.



Anna Marie Holland, © Amnesty International

²³ Rapport du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples : Visite au Canada, 24 juillet 2023, doc. ONU A/HRC/54/31/Add.2, §§ 31, 42 et 43.

²⁴ Amnesty International, « Chassé·e·s de nos terres pour les avoir défendues ». *Criminalisation, intimidation et harcèlement des défenseur·e·s du droit à la terre wet'suwet'en* (Index : AMR 20/7132/2023), 9 décembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/7132/2023/fr/>.

²⁵ En 1876, le gouvernement canadien a adopté la Loi sur les Indiens, dans le but de déposséder les peuples autochtones de leurs territoires et de les assimiler à la société coloniale. Cette loi a créé le « système de réserves », dont l'objectif était de contrôler le territoire des peuples autochtones et de les contenir dans des espaces spécifiques. Elle a également créé les conseils de bande pour administrer les réserves et remplacer les structures de gouvernance ancestrales et héréditaires des peuples autochtones par un système imposé de force par l'État canadien. L'autorité des conseils de bande est limitée aux affaires relatives aux réserves, tandis que les chef·fe·s héréditaires continuent de détenir l'autorité, en vertu des systèmes juridiques autochtones, sur les territoires ancestraux non cédés de leurs Nations.

²⁶ *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 2019, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>.

En 2025, Anna a joué un rôle crucial en soutenant trois défenseur-e-s des territoires autochtones qui étaient poursuivis pour avoir défendu le Yin'tah²⁷. Bien que ceux-ci aient fini par être condamnés à des peines avec sursis et à 150 heures de travaux d'intérêt général, Anna est fière que leur solidarité ait contribué à leur éviter la prison²⁸.

Anna sait également que son travail est utile à l'échelle mondiale. Elle a pu rencontrer des personnes, notamment des femmes, des quatre coins de la planète qui subissent les mêmes atteintes aux droits humains et sont engagées dans les mêmes combats que les Wet'suwet'en – la lutte pour la terre, l'eau, leurs enfants et leur avenir. Elle saisit ces occasions de sensibiliser et de mobiliser de nouvelles personnes pour qu'elles participent à cette lutte. Elle espère qu'encore beaucoup d'autres personnes à travers le monde les rejoindront.

Il est important de nouer des alliances et de partager la solidarité car cela montre que, même lorsque les résultats à court terme sont partiels ou injustes, l'action collective peut encore protéger des gens, créer une dynamique et maintenir le mouvement sur le long terme.

« Le combat des Wet'suwet'en est en première ligne pour protéger les droits inhérents des peuples autochtones et empêcher le changement climatique. »

– Anna Marie Holland

Anna et les autres défenseur-e-s des territoires Wet'suwet'en ne défendent pas seulement leurs terres ; ils défendent un avenir collectif où les personnes pourront vivre dignement, sur leur propre territoire, en harmonie avec la nature et en accord avec leur responsabilité de prendre soin de la terre et de l'eau. Leur combat est utile au-delà du Yin'tah. Il est utile pour garantir notre avenir sur une planète en bonne santé.



Des montagnes dans la province canadienne de Colombie-Britannique, juin 2024. © Amnesty International

²⁷ Cour suprême de Colombie-Britannique, *Coastal GasLink Pipeline Ltd. v. Huson*, 2024 BCSC 1730, 12 janvier 2024, <https://www.canlii.org/en/bc/bcsc/doc/2024/2024bcsc1730/2024bcsc1730.html>.

²⁸ Amnesty International, « Canada. La condamnation de défenseur-e-s des terres envoie “un message très inquiétant” à propos des droits des peuples autochtones », 18 octobre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/10/canada-sentencing-of-land-defenders-sends-chilling-message-about-indigenous-rights/>.

Équateur

Les Guerrières pour l'Amazonie mettent à terre les « Monstres de feu »

Torchères en Amazonie équatorienne, janvier 2024. © Amnesty International

« Alors que d'autres filles ont grandi avec une vue sur la montagne ou sur un parc, j'avais vue sur des monstres en feu. Au lieu de voir le lever du soleil au-dessus des arbres, je voyais la flamme d'une torchère qui ne s'éteignait jamais. »

– Leonela Moncayo²⁹

Dans la région amazonienne de l'Équateur, il ne fait pas noir dans la forêt la nuit. Des flammes brillantes et brûlantes s'élèvent dans le ciel en permanence. Pour les enfants qui grandissent dans les provinces de Sucumbíos et d'Orellana, ces flammes font partie du quotidien.

La pratique régulière du torchage de gaz – qui consiste à faire brûler les gaz excédentaires au cours de l'extraction du pétrole brut – est l'une des plus nocives et polluantes de l'industrie pétrolière car elle rejette des gaz à effet de serre et d'autres polluants dans l'atmosphère. Le torchage est évitable ; les entreprises y ont souvent recours pour construire et exploiter des infrastructures à moindre coût. Il contribue au réchauffement mortel de la planète et cause de graves préjudices pour l'environnement et les personnes qui vivent dans les zones sacrifiées alentour³⁰.



Leonela Moncayo, © DR

Leonela Moncayo, jeune militante pour le climat qui a commencé à se mobiliser vers l'âge de 11 ans, a raconté ainsi son enfance :

« D'aussi loin que je me souviens, l'air a toujours senti la fumée. Parfois, en jouant, je sentais une odeur de plastique brûlé. Mes amis et moi pensions que c'était normal, que c'était juste la jungle qui avait cette odeur. J'ai compris plus tard que ce n'était pas naturel. C'était la pollution. »³¹

Une autre habitante, Lourdes Jumbo, qui vit près d'une torchère, a décrit la pollution lumineuse et sonore générée par le torchage : « Ça fait tellement de bruit. Toute la journée, toute la nuit... Quand nous nous couchons, nous devons couvrir entièrement les fenêtres avec des rideaux épais car, certaines nuits, les flammes sont si brillantes qu'elles éclairent autant que le soleil. »³²

²⁹ Amnesty International, "From an oil well to COP30", 12 novembre 2025, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/11/oped-desde-un-pozo-petrolero-hasta-la-cop30/>.

³⁰ Pour en savoir plus sur les préjudices causés par le torchage en Équateur, voir Amnesty International, *Extraction Extinction*, p. 119-120 de la version originale en anglais, disponible depuis Amnesty International, « Monde. Les infrastructures liées aux combustibles fossiles mettent en péril les droits de deux milliards de personnes et des écosystèmes vitaux » (op. cit.).

³¹ Amnesty International, "From an oil well to COP30", (op. cit.).

³² Amnesty International, *Ecuador: The Amazon is Burning, the Future is Burning!* (index : AMR 28/8280/2024), 12 août 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/amr28/8280/2024/en/>, p. 48.

Notre avenir brûle

Le collectif local *Eliminen los Mecheros, Enciendan la Vida* (Éliminez les torchères, rallumez la vie) fait campagne depuis des années contre la pratique régulière du torchage de gaz en Amazonie. En 2020, un groupe de 15 filles et jeunes femmes amazoniennes originaires des provinces de Sucumbíos et d'Orellana, dans le nord-est du pays – connu sous le nom de Guerreras por la Amazonía (Guerrières pour l'Amazonie, GxA), associé à l'Unión de Afectados y Afectadas por Texaco (Union des personnes affectées par les activités de Texaco, UDAPT) – a poursuivi en justice le gouvernement de l'Équateur pour dénoncer les conséquences du torchage de gaz³³.

« J'ai décidé de participer à l'action en justice pour sauvegarder mon avenir et celui des autres filles, garçons et jeunes personnes comme moi. J'ai vu de mes propres yeux les dommages que les torchères provoquent sur l'environnement, l'Amazonie et la planète en raison du gaz, de la fumée et du feu qu'elles dégagent. Si je dois donner ma vie pour cette cause, je le ferai, car les torchères nous ôtent déjà lentement la vie. Nos vies et notre avenir brûlent dans les torchères. »³⁴

– Leonela

En 2021, un jugement historique a ordonné des réparations comprenant l'élimination progressive des torchères avant fin décembre 2030, en supprimant en premier lieu celles situées à proximité d'habitations dans un délai de 18 mois ; la restauration de l'environnement des zones endommagées par des torchères ; des enquêtes de santé ; la création d'un centre de soins contre les cancers ; ainsi que des excuses officielles aux plaignantes et à l'ensemble de la population amazonienne. Malheureusement, cinq ans après cette décision, les torchères continuent de brûler et le sentiment d'injustice persiste³⁵.

Défendre la nature a des conséquences

Au lieu d'être protégées comme il se doit, les membres de GxA ont été stigmatisées et visées par des actes d'intimidation en raison de leur militantisme. Le 21 février 2024, quatre d'entre elles, dont Leonela, ont participé à une séance de l'Assemblée nationale pour demander l'application du jugement de 2021. Au cours de la séance, des représentant-e-s du gouvernement ont insinué que ces adolescentes étaient manipulées et ont affirmé que le retrait de deux torchères était suffisant pour respecter le jugement. Les jeunes filles ont réfuté ces arguments et défendu courageusement leur droit de participer en tant qu'enfants et les droits de leurs communautés³⁶. Quelques jours après, le 26 février 2024, Leonela et sa mère ont découvert un engin explosif improvisé dans la cour de leur maison. Sa famille et elle, comme les organisations qui les soutiennent, sont convaincues que

³³ La demande de mesure de protection no 21201202000170 a été examinée par le service judiciaire pour la famille, les femmes, les enfants et les adolescents du canton de Lago Agrio dans la province de Sucumbíos.

³⁴ Amnesty International, *Ecuador: The Amazon is Burning, the Future is Burning!* (op. cit.).

³⁵ Amnesty International, "Ecuador: Guerreras por la Amazonía demand the elimination of gas flares five years after landmark ruling", 29 juillet 2026, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2026/07/ecuador-las-guerreras-por-la-amazonia-exigen-eliminar-los-mecheros-cinco-anos-despues-de-una-sentencia-historica/>.

³⁶ Amnesty International, Équateur. *Une jeune militante pour la justice climatique ciblée par des manœuvres d'intimidation*, (Index : AMR 28/7775/2024), 4 mars 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr28/7775/2024/fr/>.

cet épisode était lié à son engagement³⁷. Au lieu d'enquêter efficacement sur les faits, les autorités ont soumis la protection des membres de GxA et de leurs familles à la condition d'un arrêt de leur engagement³⁸ qu'ont refusé les *Guerreras*.

Les manœuvres d'intimidation qu'ont subies Leonela et sa famille illustrent les risques auxquels sont confrontés les DDHE dans l'ensemble de la région Amériques, la plus meurtrière du monde pour les personnes qui défendent la terre et l'environnement. D'après Global Witness, 82 % des cas de meurtre et de disparition de DDHE recensés en 2024 ont eu lieu en Amérique latine³⁹.

Elles illustrent également la réponse inadaptée des autorités équatoriennes, qui manquent à leur obligation de protéger les DDHE ainsi que de prévenir les attaques contre des défenseur-e-s des droits humains, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants et d'adolescent-e-s, d'enquêter sur celles-ci et de réagir si elles ont lieu. Cette obligation a été reconnue par la Cour interaméricaine des droits de l'homme comme faisant partie des obligations des États dans le contexte de l'urgence climatique⁴⁰.

Malgré l'adversité, les jeunes femmes et filles de GxA sont déterminées à poursuivre la lutte, à sensibiliser le public et renforcer son pouvoir d'action, et à plaider pour l'application du jugement.

En mai 2026, à la suite d'une réunion entre GxA, d'autres partenaires et le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, le gouvernement a annoncé la création de groupes de travail techniques chargés d'assurer la coordination entre les services gouvernementaux et les populations concernées, dans le but d'appliquer les mesures ordonnées dans le jugement, y compris le retrait des torchères et les réparations aux personnes ayant subi des préjudices⁴¹.

**« Nous ne faiblirons pas. Nous ne baisserons pas les bras.
Nous ne serons pas vaincues. Nous continuerons de nous battre
pour notre avenir, pour notre vie, pour notre terre. »**

— GxA⁴²

³⁷ Amnesty International, *Équateur. Une jeune militante pour la justice climatique ciblée par des manœuvres d'intimidation* (op. cit.).

³⁸ Amnesty International, *Équateur. Action complémentaire. Protection inconditionnelle pour des adolescentes militant en faveur du climat*, (Index : AMR 28/8024/2024), 6 mai 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr28/8024/2024/fr/>.

³⁹ Global Witness, *Roots of Resistance: Documenting the global struggles of defenders protecting land and environmental rights*, 17 septembre 2025, <https://globalwitness.org/en/campaigns/land-and-environmental-defenders/roots-of-resistance/>.

⁴⁰ Amnesty International, « La Cour interaméricaine franchit une étape importante dans la lutte pour la justice climatique mondiale », 4 juillet 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2025/07/inter-american-court-sets-milestone-in-the-global-fight-for-climate-justice/>.

⁴¹ Amnesty International, *Ecuador: Global Support for Warriors for the Amazon Galvanizes Technical Working Groups on the Mecheros Judgment* (index : AMR 28/0995/2026), 14 mai 2026, <https://www.amnesty.org/en/documents/amr28/0995/2026/en/>.

⁴² Amnesty International, "Ecuador: Justice has failed the Warriors for the Amazon, but their fight continues", 26 mars 2025, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/03/ecuador-la-justicia-les-ha-fallado-a-guerreras-amazonia/>.

Turquie

La lutte collective pour protéger la forêt d'Akbelen

Parc Kurtuluş, Ankara, Turquie, août 2026. © Kaltfilm/Amnesty International

« Vous menez des recherches, vous rédigez un rapport, vous faites des recommandations, et pourtant les gens continuent de souffrir. Arrive un moment où vous sentez que vous n'avez d'autre choix que de vous engager directement à leurs côtés. Observer et rendre compte d'une situation ne suffit pas, il faut agir pour faire changer les choses. »

– Deniz Gümüşel⁴³

Depuis plus de 25 ans, **Deniz Gümüşel**, ingénieure environnementale de profession, collabore avec des organisations de la société civile pour rendre compte de l'impact des énergies fossiles pour l'environnement et les droits humains en Turquie.

Au cours des sept dernières années, elle a soutenu des communautés locales s'opposant à des activités minières dans la province de Muğla, une région du sud-ouest du pays où sont implantées des dizaines de mines de charbon et trois centrales à charbon⁴⁴. Mené par des villageois-es, et particulièrement par des femmes d'Ikizköy, leur combat vise à protéger la forêt d'Akbelen, devenue un symbole de la résistance à l'expansion de l'exploitation du charbon⁴⁵, ainsi que les oliveraies de la région, qui sont essentielles aux moyens de subsistance des populations locales. Deniz a contribué à leur lutte en soutenant certaines actions en justice, ainsi que des campagnes et les efforts de mobilisation.

La combustion de sources d'énergie fossiles pollue l'air, les sols et l'eau. En parcourant la province de Muğla, Deniz a constaté que les mines à ciel ouvert avaient transformé le paysage et contribué au déplacement de populations dont la vie est étroitement liée à la terre.

L'impact des activités minières est visible dans toute la région. Deniz décrit une balafre de 15 km de long entre la ville d'Ören, dans le golfe de Gökova, et la forêt d'Akbelen aujourd'hui détruite en grande partie. En 40 ans, au moins huit villages de la province de Muğla ont disparu pour laisser place à des activités minières⁴⁶. Plusieurs générations de personnes nées et élevées sur place, qui vivaient de la terre



Deniz Gümüşel, © DR

⁴³ Entretien en ligne avec Deniz Gümüşel, 15 juillet 2026.

⁴⁴ 350.Org, "Muğla and the Curse of Coal", juillet 2019, <https://350.org/curseofcoal/?r=GB&c=EU>. Deniz Gümüşel et Elif Gündüzyeli, *The Real Costs of Coal: Muğla*, 2019, <https://old.caneurope.org/content/uploads/2019/08/The-Real-Costs-of-Coal-Mugla-Full-Report-Final.pdf>.

⁴⁵ Euro News, "'We will not give up': How a Turkish forest became the site of fierce coal mine resistance", 28 juillet 2023, <https://www.euronews.com/2023/07/28/we-will-not-give-up-how-a-turkish-forest-became-the-site-of-fierce-coal-mine-resistance>.

⁴⁶ Climate Action Network Europe, *The Social and Cultural Cost of Coal*, 2018, <http://komurungercekbedeli.org/the-social-and-cultural-cost-of-coal.html>.

et en prenaient soin, ont soudain été forcées à partir. Beaucoup ont dû reconstruire leur vie dans des zones urbaines⁴⁷.

Pour Deniz, les conséquences vont au-delà de la perte de revenus. Les villages rétrécissent, des communautés et des modes de vie traditionnels disparaissent et des connaissances acquises au contact de la terre sur plusieurs générations se perdent progressivement :

« Cela entraîne un effondrement psychique pour les personnes car ce qu’elles ont perdu n’est pas seulement des terres et des moyens de subsistance, mais aussi un passé et un avenir à la fois. C’est ce qu’entraînent ces centrales électriques et ces mines de charbon. L’économie fondée sur les énergies fossiles cause la désolation par une réaction en chaîne qui a des conséquences sur nous tous et toutes, de façon multiple et à différents niveaux. Lutter contre cette destruction est un moyen puissant de défendre la justice climatique pour tout le monde. »

S’exprimer à un prix

Comme pour beaucoup d’autres DDHE, le militantisme de Deniz a eu un coût personnel. Au fil des années, elle a fait l’objet de nombreuses enquêtes et poursuites pénales en raison de son engagement pacifique en faveur de l’environnement.

En janvier 2026, un tribunal l’a condamnée à cinq mois de prison pour avoir « empêché un fonctionnaire d’exercer ses fonctions ». Ce jugement est actuellement en instance d’appel. En août 2023, elle a reçu une interdiction de se rendre dans le district de Milas, où se trouve la forêt d’Akbelen, pendant 18 mois. Cette restriction de sa liberté de mouvement a eu des effets négatifs sur son travail et sa vie personnelle.

Deniz a raconté à Amnesty International un épisode survenu pendant l’été 2023, lors duquel des membres des forces de l’ordre accompagnés d’agents de sécurité privés sont intervenus pour démanteler un sit-in installé depuis deux ans pour empêcher la destruction de la forêt⁴⁸. Plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées et des manifestant-e-s ont signalé avoir subi des blessures graves, notamment des traumatismes crâniens et des fractures aux doigts et aux pieds⁴⁹.

Malgré ces nombreuses difficultés, Deniz garde espoir :

« Lorsque vous êtes seul-e, vous pouvez vous sentir faible et minuscule face à un système énorme. Par contre, lorsque vous êtes dans la lutte collective, même si vous perdez, vous ne perdez pas espoir – vous dites : “Cette fois nous avons perdu, mais nous réessaierons.” Ce que j’espère pour l’avenir, c’est que la joie de se mobiliser et d’agir ensemble l’emportera sur le désespoir. »

⁴⁷ Selon des statistiques officielles, 93 % de la population de la Turquie vit dans des zones urbaines. Voir : Veri Portali, “Address Based Population Registration System Results”, 2025, <https://veriportali.tuik.gov.tr/tr/press/53899>.

⁴⁸ Euro News, “‘We will not give up’” (op. cit.).

⁴⁹ Business and Human Rights Centre, “40 environmental defenders protesting coal mining project”, juillet 2023, <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/40-environmental-defenders/>.



Manifestation dans la forêt d'Akbelen/Ikizkoy/Milas/Mugla, Turquie. © H. Batuhan Günşen

La lutte des habitant.e-s du village d'İkizköy pour sauver la forêt, à laquelle Deniz a participé, a abouti au report du déboisement de la forêt d'Akbelen pendant quatre ans. Ailleurs en Turquie, des DDHE ont remporté d'importantes victoires juridiques, par exemple en contestant avec succès un projet d'agrandissement de la centrale à charbon d'Afşin-Elbistan⁵⁰.

« Une autre source d'espoir pour moi est le fait que les gens prennent conscience des liens entre la crise climatique et les autres violations des droits humains qu'ils subissent. »

– Deniz

L'avenir qu'espère Deniz ne sera pas bâti au moyen de mines et de centrales supplémentaires, mais grâce à l'action collective, à la coordination entre communautés et au refus d'abandonner.

⁵⁰ Euro News, « Victoire : la Turquie stoppe un projet de centrale à charbon mais sans plan de sortie », 14 juillet 2026, <https://fr.euronews.com/2026/07/14/victoire-la-turquie-stoppe-un-projet-de-centrale-a-charbon-mais-sans-plan-de-sortie>.

PROTÉGER LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

Écrire pour les droits. © Amnesty International Togo

Que ce soit en Australie, au Brésil, au Canada, en Équateur ou en Turquie, les défenseur·e·s des droits humains figurant dans ce rapport luttent pour leur communauté et pour l'avenir de notre planète. En se mobilisant avec leurs pairs, au sein de groupes ou dans des associations, ils risquent leur sécurité pour protéger des ressources en eau, la santé d'écosystèmes, des territoires ancestraux et des modes de vie traditionnels.

Les DDHE nous ouvrent la voie vers un avenir plus durable, juste et libéré des énergies fossiles. Ils s'opposent à l'exploitation de ces énergies et à d'autres activités extractives qui menacent les personnes et l'environnement. Ils rendent compte du coût environnemental et humain de la production d'énergies fossiles, ils mobilisent des populations, tiennent tête à des intérêts économiques puissants, proposent d'autres options, demandent que les gouvernements protègent les droits fondamentaux et les écosystèmes menacés, et amènent les entreprises responsables à rendre des comptes. Par ces actions, les DDHE font preuve de leadership climatique.

Il est donc essentiel de les protéger pour garantir l'efficacité de l'action pour le climat. Afin qu'ils puissent poursuivre leur travail vital en faveur de l'humanité et de l'environnement, leurs droits doivent être respectés, protégés et concrétisés, en particulier leur droit de défendre les droits humains ainsi que leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Les autorités doivent en outre garantir leur droit de participer véritablement à la prise de décision et, pour les populations autochtones, leur droit de donner leur consentement préalable librement et en connaissance de cause pour les projets qui peuvent avoir un impact sur leurs territoires, leurs moyens de subsistance et leur culture.

Les États doivent assumer leur obligation de protéger les DDHE des menaces, des attaques, des manœuvres d'intimidation ou de toute autre forme de représailles, et garantir leur droit à la vie et à l'intégrité physique. Ils doivent agir pour amener les responsables présumés de ces attaques à rendre des comptes lorsqu'elles sont commises, qu'il s'agisse d'acteurs publics ou privés. Ils doivent également veiller à ce que les DDHE soient protégés des détentions arbitraires, des disparitions forcées et de l'utilisation abusive de la justice pour réprimer leurs activités.

Œuvrer à la protection des DDHE implique par ailleurs de reconnaître les facteurs croisés qui accentuent les risques de menaces et de harcèlement pour certains d'entre eux. Il s'agit notamment d'avoir conscience que les communautés paysannes, les peuples autochtones, les enfants et les adolescent·e·s ainsi que les membres d'autres groupes marginalisés et victimes de discrimination sont davantage susceptibles de subir différentes formes de répression lorsqu'ils s'engagent pour défendre l'environnement⁵¹.

Malgré ces difficultés, les DDHE continuent de s'organiser, de se mobiliser et d'inspirer les autres. Ils ne défendent pas seulement la nature – ils défendent la dignité, la survie et le droit de façonner notre avenir commun. Leurs demandes sont à l'avant-garde de l'action pour le climat ; leur travail mérite reconnaissance, protection, solidarité et soutien. Sans leurs efforts essentiels, nous ne pouvons obtenir ni la justice climatique, ni le respect de nos droits humains.

⁵¹ Pour en savoir plus sur l'utilisation du genre comme outil politique pour fragiliser les droits et écraser la contestation, voir le rapport d'Amnesty International, *Humanity Must Win: And it Does When We Stand Together for Gender Justice* (Index : ACT 30/0678/2026), mars 2026, <https://www.amnesty.org/en/documents/act30/0678/2026/en/>.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS MENTIONNÉS DANS CE RAPPORT

Au gouvernement de l'Australie

- Veiller à ce que le consentement préalable, libre et éclairé des Premières Nations soit obtenu à tous les stades des projets liés aux énergies fossiles qui pourraient avoir un impact sur leurs droits, leurs territoires, leurs moyens de subsistance et leur culture.
- Suspendre les activités dans les mers de Timor et d'Arafura pour lesquelles ce consentement n'a pas été recueilli en bonne et due forme, et s'assurer que ces opérations ne reprennent pas sans l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé des Premières Nations dans le Territoire du Nord.

Au gouvernement du Brésil

- Protéger les droits des communautés de pêche artisanale à Rio de Janeiro, en veillant à préserver leur accès aux zones de pêche artisanale reconnues sur le plan culturel, et en les protégeant des dégâts provoqués par le développement du secteur des énergies fossiles.
- Mettre en place des mesures de protection globales et efficaces⁵² pour garantir la sécurité physique, psychosociale et numérique des pêcheurs et pêcheuses artisanaux à Rio de Janeiro et des autres défenseur·e·s des droits humains liés à l'environnement qui subissent des menaces, du harcèlement ou de la violence en raison de leur militantisme en faveur des droits fondamentaux et de l'environnement.

Au gouvernement du Canada

- Interrompre immédiatement la construction des nouvelles stations de compression sur le Yin'tah et le fonctionnement du gazoduc Coastal GasLink (CGL). Suspendre tous les permis et autorisations accordés au gazoduc CGL sur les terres ancestrales non cédées de la Nation Wet'suwet'en, et veiller à ce qu'il n'y ait pas de reprise des activités sans le consentement préalable, libre et éclairé des chef·fe·s héréditaires wet'suwet'en et de leurs clans.
- Mener une étude indépendante des impacts cumulés des secteurs pétrolier et gazier sur la santé, notamment du torchage de GNL et des stations de compression, et publier les résultats de cette étude en temps voulu avant d'approuver et de financer des extensions de projets ou de nouveaux projets liés au GNL.

Au gouvernement de l'Équateur

- Appliquer pleinement et efficacement le jugement de 2021 exigeant la suppression progressive des torchères en Amazonie équatorienne, la restauration de l'environnement et des réparations pour les populations touchées sur le plan de la santé.

⁵² Service international pour les droits de l'homme, *Déclaration sur les défenseur·e·x·s des droits humains* +25, 19 juin 2024, <https://ishr.ch/fr/boite-a-outils/ressources/declaration-25/>.

- Assurer une protection globale et efficace des membres de Guerreras por la Amazonía et des autres défenseur-e-s des droits humains liés à l'environnement, et traduire en justice tous les responsables présumés des menaces, manœuvres d'intimidation et autres attaques qui les visent.

Au gouvernement de la Turquie

- Mettre fin à la répression des défenseur-e-s des droits humains liés à l'environnement, notamment en abandonnant les poursuites et en annulant les condamnations qui découlent uniquement de l'exercice pacifique des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.
- Protéger les populations concernées par les activités minières et les centrales à charbon des préjudices en termes de santé et d'environnement, des déplacements et des autres impacts sur les droits fondamentaux, et veiller à ce que leur droit de participer réellement aux décisions concernant leur vie, leurs moyens de subsistance et leur environnement soit respecté.

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS DE TOUS LES PAYS

- Reconnaître publiquement le rôle crucial des DDHE pour promouvoir notre droit à un environnement sain.
- Veiller à ce que les DDHE puissent exercer leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que leur droit de défendre les droits humains, individuellement ou collectivement, notamment en lien avec le changement climatique et les questions environnementales, sans discrimination ni crainte de représailles.
- Garantir un environnement sûr et favorable pour les DDHE (à titre individuel et en groupes), notamment en abrogeant les lois et politiques restrictives et en s'abstenant de restreindre abusivement le droit d'accéder à l'information, en particulier sur les sujets liés à l'environnement et au climat.
- Garantir la protection totale des DDHE en danger, notamment leur sécurité et leur sûreté sur les plans physique, psychosocial et numérique, conformément à leurs besoins et à leurs souhaits, et ce en adoptant une perspective antiraciste, intersectionnelle, collective et tenant compte du genre.
- Cesser le détournement des procédures administratives, civiles et pénales contre les DDHE, et libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues arbitrairement pour avoir simplement exercé leurs droits fondamentaux.
- Protéger les DDHE contre les violations des droits humains commises par des entreprises, y compris en adoptant une approche préventive, enquêter sur les allégations de violations des droits humains liées à des entreprises, et amener les entreprises à rendre des comptes lorsque des violations de ce type se sont produites.
- Assurer une véritable consultation et participation des personnes et des groupes concernés, en concevant et en mettant en œuvre l'abandon progressif des énergies fossiles ainsi que des politiques pour une transition juste.
- Respecter, protéger et concrétiser le droit des peuples autochtones de donner leur consentement préalable, libre et éclairé pour toute décision ayant des répercussions sur leurs territoires, leurs moyens de subsistance, leurs droits et leurs cultures.

- Exiger que les entreprises respectent les droits humains dans le cadre de leurs activités partout dans le monde et tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, notamment en faisant preuve de la diligence requise par les normes internationales en matière de droits humains et de protection de l'environnement, en particulier pour respecter les droits des peuples autochtones.
- Adopter et appliquer une réglementation pour amener les multinationales à rendre des comptes dans le pays où se trouve leur siège lorsqu'elles commettent des atteintes aux droits humains et à l'environnement, et supprimer les obstacles qui empêchent les populations touchées par ces atteintes d'accéder à des recours utiles devant les tribunaux du pays d'origine des entreprises concernées.
- S'engager en faveur d'une transition juste vers la sortie des énergies fossiles, conformément aux responsabilités et aux capacités de chaque pays, notamment en approuvant l'Initiative pour un traité sur les combustibles fossiles et en s'engageant activement en faveur de la négociation et de la mise en œuvre rapides d'un traité et de l'initiative de la feuille de route pour la sortie progressive des énergies fossiles de la présidence de la COP30.
- Interdire les nouveaux projets de prospection et d'exploitation liés aux énergies fossiles, ainsi que tout agrandissement des infrastructures existantes en la matière.
- Mettre fin à toutes les subventions aux combustibles fossiles tout en assurant un niveau de vie suffisant aux personnes à faible revenu.

RECOMMANDATIONS À TOUTES LES ENTREPRISES

- S'abstenir de diffuser des discours néfastes et de lancer des procédures-bâillons contre des DDHE, ou de les menacer de telles procédures, pour les punir ou les faire taire. Les entreprises doivent également s'abstenir de dénoncer des DDHE aux autorités sur la base d'accusations infondées dans le but de les intimider.
- Respecter tous les droits humains dans les lieux où elles interviennent, y compris par le biais de leurs filiales et tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Pour ce faire, elles doivent mettre au point et appliquer, en consultant toutes les personnes concernées, des procédures de diligence raisonnable en matière de droits humains et de protection de l'environnement leur permettant d'identifier leurs incidences sur les droits humains, de les prévenir et d'en atténuer les effets, ainsi que de rendre compte de la manière dont elles y remédient.
- Procéder à de réelles consultations en toute bonne foi auprès de l'ensemble des détenteurs·trices de droits potentiellement touchés, notamment les groupes marginalisés et les structures de gouvernance traditionnelles, aux étapes fondamentales de planification des projets, de mise en œuvre, de suivi et de réhabilitation.
- Veiller au respect total des droits des peuples autochtones, notamment leur droit à l'autodétermination et au consentement préalable, libre et éclairé à toutes les étapes des projets, et suspendre les activités lorsque ledit consentement n'a pas été recueilli correctement ou lorsque des litiges ont entraîné des violences.
- Abandonner dans les meilleurs délais la production et l'utilisation des énergies fossiles, notamment en réorientant leur portefeuille d'investissement vers des énergies renouvelables produites dans le respect des droits humains.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Pollution environnementale et atmosphérique. © Getty Images/iStockphoto

Recommandations aux parties à la CCNUCC pour une action en faveur du climat conforme aux droits humains en 2026 (Index : IOR 40/0965/2026), 5 mai 2026, <https://www.amnesty.org/fr/documents/ior40/0965/2026/fr/>

Extraction Extinction. Pourquoi le cycle de vie des énergies fossiles menace la vie, la nature et les droits humains (index : POL 30/0438/2025), 12 novembre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2025/11/global-fossil-fuel-infrastructure-is-putting-rights-of-2-billion-people-and-critical-ecosystems-at-risk/>

Processus d'abandon progressif des combustibles fossiles juste et équitable. Document explicatif et ressources à destination des animateurs-trices (index : POL 32/0427/2025), 12 novembre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol32/0427/2025/fr/>

Espace civique et défenseur-e-s des droits environnementaux. Essentiels pour obtenir la justice climatique (Index : POL 32/0173/2025) 23 octobre 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol32/0173/2025/fr/>

Ecuador: The Amazon is Burning, the Future is Burning! (Index : AMR 28/8280/2024), 12 août 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/amr28/8280/2024/en/>

Canada. « Chassé-e-s de nos terres pour les avoir défendues » | Criminalisation, intimidation et harcèlement des défenseur-e-s du droit à la terre wet'suwet'en (Index : AMR 20/7132/2023), 11 décembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/7132/2023/fr/>

Sans leur combat, il n'y a pas d'avenir. Les défenseur-e-s des droits humains des Amériques face à la crise climatique (Index : AMR 01/7411/2023), 23 novembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr01/7411/2023/fr/>

Funestes fossiles. Pourquoi l'abandon rapide, total et équitable des combustibles fossiles est essentiel à la protection des droits humains (Index : POL 30/7382/2023), 13 novembre 2023, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol30/7382/2023/fr/>

PROTÉGER NOTRE AVENIR

LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT
CONTRIBUENT À UNE TRANSITION JUSTE

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes, qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

Index : ACT 30/1437/2026

Original : anglais

amnesty.org/fr

